

CAMPAGNE
AIDE À LA MOBILITÉ
INTERNATIONALE ET
NATIONALE DES
DOCTORANT(E)S
(AMID-AMNAD)

2017-2018

Dossier de candidature à déposer (en trois exemplaires) au secrétariat de la Vice-présidence Commission de la Recherche :

Muriel Tornos, Bureau D 238, Maison de la Recherche

Avant le vendredi 23 février 2018 - 12 heures.

Monsieur

Madame

Nom.....

Prénom.....

CANDIDATURE A UNE :

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE

AIDE A LA MOBILITE NATIONALE

Adresse personnelle.....

.....

 @.....

Année d'inscription en thèse au titre de 2017-2018

Cotutelle de thèse Non Oui, Université partenaire

Sujet de thèse

.....

Directeur(trice) de thèse

Laboratoire de recherche (rattaché à l'UT2J)

Mission envisagée

⇒ Lieu et durée (nombre de semaines) du séjour

.....

.....

⇒ Structure d'accueil (en France ou à l'étranger)

.....

.....

⇒ Période (Le départ en mission doit être effectif avant le 31 décembre 2018)

.....

⇒ Coût prévisionnel (joindre le budget prévisionnel = document à télécharger)

Attention, aucun budget inférieur à 300 euros (coût total de la mission) ne sera pris en compte.

.....

Avez-vous déjà bénéficié d'une

AMID → Non

Oui : Année :

Montant accordé :

Objet de la mission :

AMNAD → Non

Oui : Année :

Montant accordé :

Objet de la mission :

Objet de la mission (recherches documentaires ou sur archives, communication à colloque, préparation d'un séjour postdoctoral...)*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<p>Je soussigné(e) certifie sincères et véritables les renseignements fournis au dossier.</p>	
<p>Date :</p>	
<p>Nom-Prénom :</p>	<p>Signature :</p>

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE

Document 1 Lettre de motivation du(de la) candidat(e) avec CV (2 pages)

Document 2 Projet relatif au contenu de la mission (2 pages maximum)

Ce document devra comporter le nom de l'Ecole Doctorale, et le nom du(de la) candidat(e).

Il devra inclure au maximum :

- 1) 1 page sur le sujet de thèse ;
- 2) 1 page sur le programme de travail dans le lieu d'accueil (hors Région Occitanie) montrant la nécessité du séjour. Il devra préciser en particulier avec quelle structure d'accueil un contact sera établi et des relations engagées, et quelles sont les retombées attendues.

Document 3 Lettre du(de la) Directeur(trice) de thèse

Joindre une lettre du(de la) Directeur(trice) de thèse, justifiant l'adéquation du projet au dispositif AMID/AMNAD. Cette lettre devra comporter la date, le nom et la signature du(de la) Directeur(trice) de thèse.

Document 4 Lettre du(de la) Directeur(trice) de laboratoire

Joindre une lettre du(de la) Directeur(trice) du Laboratoire, justifiant l'adéquation du projet au dispositif AMID/AMNAD. Cette lettre devra comporter le nom du Laboratoire, la date, le nom et la signature du(de la) Directeur(trice)

Document 5 Photocopie du certificat d'inscription 2017/2018

Pour une mission intervenant après le 30 septembre 2018, produire le certificat d'inscription 2018-2019 avant le départ.

Document 6 Pièce(s) justificative(s) confirmant l'accueil du(de la) doctorant(e)

Dans tous les cas, le dossier devra comporter des pièces prouvant que des contacts ont été pris à l'étranger (ou en France) : attestation fournie par la structure d'accueil, acceptation d'une communication, preuve d'une prise de contact effective, etc.

Document 7 (Annexe1) Engagement concernant la production d'un rapport de mission*

Document 8 (Annexe2) Engagement de participation financière du laboratoire*

Document 9 (Annexe 3) Déclaration du doctorant concernant le dépôt d'une ou plusieurs demandes d'AMID et/ou d'AMNAD pour l'année 2017/2018 *

Document 10 Budget prévisionnel réaliste* (document .xlsx à télécharger)

La Commission de la Recherche attire l'attention du(de la) candidat(e) sur la nécessité de chiffrer le coût total de la mission, de manière vraisemblable et juste (déplacement, hébergement, repas), indépendamment du montant de la contribution de son laboratoire. Aucun budget inférieur à 300 euros (coût total de la mission) ne sera pris en compte.

**Utilisez les documents fournis*

ANNEXE 1

ENGAGEMENT DU DOCTORANT CONCERNANT LA PRODUCTION D'UN RAPPORT DE MISSION

Monsieur Madame

Nom.....Prénom.....

Laboratoire

s'engage à fournir un rapport (1 page) à la Commission de la Recherche à l'issue de la mission.

Signature :

ANNEXE 2

ENGAGEMENT FINANCIER DU LABORATOIRE

Le laboratoire.....

s'engage à allouer à (Civilité - Nom - Prénom).....

inscrit(e) en Doctorat.....

une aide pour l'aide à la mobilité internationale* nationale* des doctorant(e)s pour l'année civile
2018

(* 1 mot à barrer)

d'un montant de euros,

qui sera payée sur l'UB.....CR.....Convention.....

La moitié du coût de la mission doit être prise en charge par le laboratoire du doctorant. La contribution de la commission de la recherche n'excèdera pas l'autre moitié du coût de la mission.

Fait à Toulouse, le.....

Le(la) Directeur(trice) du Laboratoire, Nom-Prénom

Signature :

ANNEXE 3

DECLARATION DU DOCTORANT

Monsieur Madame

Nom.....Prénom.....

Déclare (*case à cocher*)

- Ne pas avoir déposé un autre dossier de demande d'AMID ou AMNAD

- Avoir déposé un autre dossier de demande d'AMID ou AMNAD

Dans ce cas, veuillez hiérarchiser vos demandes :

1 :

2 :

Signature :

DÉTAIL DE L'APPEL À CANDIDATURES (A CONSERVER)

OBJECTIFS

- Favoriser l'intégration des doctorants dans des réseaux de recherche internationaux ou nationaux.
- Soutenir financièrement les doctorants dont la thèse et l'insertion professionnelle nécessitent un déplacement à l'étranger, ou en France – exploration et organisation des conditions d'accès au terrain, à des corpus de données, prise de contact avec un laboratoire ou chercheur éloigné afin d'envisager des modalités de coopération...
- Donner aux doctorants l'occasion de présenter des communications à un congrès ou à un colloque international à l'étranger, ou en France.

RAPPELS PRELIMINAIRES

L'étudiant(e) peut demander une AMID et une AMNAD lors du même appel, mais constituera deux dossiers différents.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Mobilité en vue d'une communication dans un/des colloque(s)

Mobilité en vue d'un séjour de recherche au sein d'une structure

La Commission de la Recherche sera attentive à ce que ces déplacements à l'étranger, ou en France, soient vraiment l'occasion pour le(la) doctorant(e) de nouer des liens avec une structure de recherche ou une communauté, qualifiée sur la thématique de la thèse, afin de renforcer les collaborations interuniversitaires internationales ou nationales, ou de préparer, ultérieurement, un séjour postdoctoral. Le dispositif AMID est avant tout un dispositif d'incitation à l'internationalisation du doctorat.

Ne sont pas prioritaires

- Les doctorant(e)s dont la thèse relève d'une cotutelle, lorsque la mobilité concerne le pays partenaire de la cotutelle.
- Les doctorant(e)s dont la thèse relève d'une codirection.
- Les doctorant(e)s ayant déjà bénéficié d'une aide AMID ou AMNAD lors des précédents appels.
- Les doctorant(e)s qui mobiliseraient le dispositif pour effectuer le travail « ordinaire » de terrain de la thèse.

La Commission de la Recherche prendra en compte en 2018 des demandes de mobilité nationale dans les conditions suivantes : le montant alloué aux AMNAD ne devra pas excéder 20% du budget prévu par la CR, les demandes ne pourront pas concerner la Région Occitanie et **aucun budget inférieur à 300 euros (coût total de la mission) ne sera pris en compte.**

ELIGIBILITE

- Etudiant(e)s en cours d'études doctorales inscrit(e)s à l'Université de Toulouse Jean Jaurès et à l'EHESS et rattaché(e)s à un laboratoire de l'UT2J reconnu (UMR, EA...) ou exceptionnellement docteur(e)s venant d'obtenir leur doctorat et encore inscrit(e)s à l'Université.
- Tous les pays étrangers sont éligibles.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- Le dossier devra comporter des pièces prouvant que des contacts ont été pris à l'étranger (ou en France) : attestation fournie par la structure d'accueil, acceptation d'une communication, preuve d'une prise de contact effective, etc.
- Le dossier devra être remis en trois exemplaires.
Tout dossier incomplet sera rejeté.

Si votre dossier est accepté « sous réserve », à l'issue de la commission de la recherche, il ne sera procédé au versement que si l'attestation ou le complément d'information est réellement fourni.

FINANCEMENT

La contribution de la commission de la recherche n'excèdera pas la moitié du coût de la mission. L'autre moitié au moins doit être prise en charge par le laboratoire du doctorant.

La Commission de la Recherche attire l'attention du(de la) candidat(e) sur la nécessité de chiffrer le coût total de la mission, de manière vraisemblable et juste (déplacement, hébergement, repas), indépendamment du montant de la contribution de son laboratoire.